



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

DELIBERATION N° 2015-060

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ GROUPE DE LOCATIONS
D'AUTOCARS AVEC CONDUCTEUR POUR LE TRANSPORT EN
COMMUN DE PERSONNES**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mmes Karina BUYSE, Marie-Laure HIRON, Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Daniel SCHREIBER
Monsieur Gille GUILLAUME représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier GIARD.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, et plus particulièrement ses articles 7 et 8 relatifs au groupement de commandes ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 juin 2015 attribuant le marché groupe de locations d'autocars avec conducteur pour le transport en commun de personnes à la société Cars Nedroma ;

Considérant la volonté de l'ensemble des entités juridiques de constituer un groupement de commandes pour des prestations de services de transports en commun de personnes avec conducteur autres que les services de ramassage scolaire et les services publics de transport de passagers ;

Considérant le souhait de certaines collectivités du Plateau Briard de se regrouper dans le cadre du lancement d'un marché relatif à la location d'autocars avec conducteur pour le transport en commun de personnes ;

Considérant que ce marché recouvre deux types de prestations :

- les services périodiques saisonniers ou services périodiques non journaliers,
- les services occasionnels.

Considérant la délibération du 24 novembre 2014 de la commune de Villecresnes autorisant Monsieur le Maire à adhérer et signer la convention de groupement correspondante ;

Considérant l'appel d'offres ouvert européen lancé le 6 février 2015, pour un marché à bons de commande, passé pour une durée de un an à compter de sa notification, et reconductible deux fois pour la même durée par reconduction expresse à sa date d'anniversaire ;

Considérant que le Président de la Communauté de Communes du Plateau Briard a été désigné coordonnateur du groupement ;

Considérant que dans le cadre de l'analyse des offres, la proposition de la société Cars Nedroma s'avère être l'offre la plus favorable ;

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres du 21 avril 2015 de la convention du groupement d'attribuer le marché à la société Cars Nedroma ;

Considérant que le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement attribuant le marché groupé relatif à la location d'autocars avec conducteur pour le transport en commun de personnes à la société Cars Nedroma ;

Considérant la commission des finances du 25 juin 2015 ;

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSOYEUX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement attribuant le marché groupé relatif à la location d'autocars avec conducteur pour le transport en commun de personnes à la société Cars Nedroma, pour une durée de un an à compter de sa notification, et reconductible deux fois pour la même durée par reconduction expresse à sa date d'anniversaire

Article 2 : Désigne Monsieur Christian FOSSOYEUX, membre titulaire, et Monsieur Jacques LOCHON, membre suppléant, de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

